

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022 à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (15) : BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (8) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAUBARY Dominique ; LAFARGE Monique à LAFARGE Didier ; LAVAUD Henri à LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles à COUEGNAS David ; RIVET Françoise à FOUR Franck ; SAUTOUR Jean-Claude à DEBLOIS Marie-Noëlle ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (9) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland ; MATINAUD Gilles ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique

Délibération n° 2022-104 : Prise en charge des frais d'équarrissage des déchets de gibier de chasse

Faisant suite à un courrier de 2020, la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne a relancé sa demande de participation à la stratégie d'équarrissage des déchets de gibier à la communauté de communes. Après une rencontre avec le Président et la DGS en septembre, le Président a proposé au Président de la Fédération départementale et à sa technicienne de venir présenter leur demande au Bureau Communautaire.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221212-2022-104-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Monsieur LAFARGE et Madame DUREISSEX, accompagné de Monsieur RICHINIAC de la DDETSPP (anciennement DSV) sont donc intervenus lors du bureau communautaire du 14 novembre. Ils ont exposé les enjeux sanitaires de leur demande, afin de limiter la propagation de la tuberculose bovine, transportée également par le gibier sur le territoire. Depuis 2016, le département de la Haute-Vienne est au niveau d'alerte maximal par rapport à cette maladie et l'Etat a donc interdit l'enfouissage des déchets de chasse.

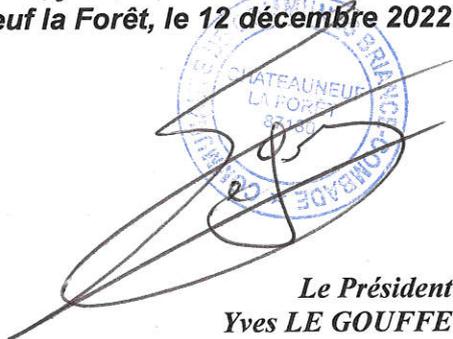
La DDETSPP a acheté des bacs afin de collecter ces déchets, mais se pose ensuite le problème du financement de leur élimination par équarrissage. C'est à ce titre que la Fédération de chasse a démarché l'ensembles des communautés de communes du département. A ce jour, toutes les communautés de communes sont signataires d'une convention d'élimination, sauf Briance Combade.

La participation financière demandée est basée sur le tonnage des gros gibiers prélevés sur le territoire Briance Combade (chevreuils, sangliers et cerfs). En se basant sur les chiffres de la saison 2021-2022, la participation financière de la CCBC aurait été de 1385,98 €. La fédération de chasse propose de plafonner la participation financière de la CCBC à 2500 €. Elle propose également d'installer trois bacs de collecte sur les communes de Linards, La Croisille sur Briance et Neuvic-Entier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre) :

- **D'ACCEPTER** de participer au financement du coût annuel de collecte des déchets de gibiers de chasse du territoire, pour un montant annuel maximum de 2 500 € ;
- **DE DEMANDER** à la fédération de chasse de réétudier l'emplacement des bacs de collecte et si possible d'en mettre plus à disposition sur le territoire briance combade ;
- **D'AUTORISER**, le Président à signer la convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 12 décembre 2022**



**Le Président
Yves LE GOUFFE**